

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-130

Déchets ménagers

Acquisition de bennes de déchèteries

Recours à la centrale d'achats
Union Générale des Achats Publics (UGAP)

Certifié exécutoire	17 AVR. 2023
Reçu en préfecture	12 AVR. 2023
Publié	17 AVR. 2023

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L.2113-2 à L.2113-4 du code de la commande publique portant sur les centrales d'achat ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et plus particulièrement la compétence obligatoire « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur à 90 000€ HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation et lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Vu l'arrêté du Président du 27 octobre 2022 donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir ;

Considérant que les déchèteries sont des installations classées, ouvertes à tous les usagers de l'agglomération pour le dépôt sélectif des déchets, lesquels sont déversés dans des bennes adaptées à leur nature ;

Considérant que, conformément à la réglementation en vigueur et pour des raisons d'hygiène et sécurité, ces bennes doivent être maintenues en bon état et renouvelées régulièrement ;

Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir six bennes pour l'année 2023 ;

Considérant l'offre de la centrale d'achats Union Générale des Achats Publics (UGAP) ;

DECIDE

- De recourir à la centrale d'achats Union Générale des Achats Publics (UGAP) pour l'acquisition de six bennes de déchèterie pour le service public de collecte des déchets ménagers ;
- De préciser que le montant forfaitaire d'acquisition de ces six bennes de déchèterie est de 53 317,86 € HT.

Par délégation du conseil communautaire
Pour le Président et par subdélégation,
Jacques TRONCY
Vice-Président délégué aux finances
Et aux achats publics

